

# LES RISQUES MAJEURS A DARDILLY

DOCUMENT D'INFORMATION  
COMMUNAL SUR LES RISQUES  
MAJEURS (DICRIM)



**"Comprendre les risques, c'est se protéger"**



# EDITO DU MAIRE



Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Nam id arcu sapien. Vestibulum ante ipsum primis in faucibus orci luctus et ultrices posuere cubilia curae; Praesent id magna non risus placerat facilisis. Suspendisse a dolor nulla. Donec aliquam nisl sed suscipit posuere.

Nulla aliquam nunc massa, a tempor erat consectetur ac. Pellentesque rutrum velit id imperdiet placerat. Vestibulum auctor vulputate magna, in scelerisque sem ultricies a.

Nulla aliquam nunc massa, a tempor erat consectetur ac. Pellentesque rutrum velit id imperdiet placerat. Vestibulum auctor vulputate magna, in scelerisque sem ultricies a.

Rose-France Fournillon  
Maire de DARDILLY

## LE DICRIM

Le DICRIM est un document obligatoire dans toutes les communes. Il vise à vous informer des risques qui existent, des actions de prévention et de protection ainsi que de la bonne conduite à adopter en cas de survenance d'un risque.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document officiel élaboré par la commune, qui présente de manière détaillée les risques majeurs susceptibles de concerner le territoire ainsi que les mesures de prévention, les consignes de sécurité et les moyens d'alerte mis en place.



FEUX DE FORÊTS



INDUSTRIEL



INONDATION



MOUVEMENT DE TERRAIN



SÉCHERESSE



SISMIQUE



TEMPÊTE - COUP DE MER



TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

# SOMMAIRE

- 01 LE DICRIM
- 02 Un risque qu'est-ce que c'est ?
- 03 Comment suis-je alerté en cas de risque majeur ?
- 04 En cas de risque majeur, qui fait quoi ?
- 05 Inondation
- 06 Mouvement de terrain
- 07 Retrait-gonflement des argiles
- 08 Transport de matières dangereuses
- 09 Radon
- 10 Feux de forêt
- 11 Les risques climatiques
- 12 L'indemnisation
- 13 Les bons reflexes
- 14 Le kit de survie
- 15 Les numéros utiles



# Qu'est ce qu'un risque ?

**ALÉAS**



**ENJEUX**



**RISQUES**



Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il menace une zone comprenant des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux. Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- › Une faible fréquence : plus les catastrophes sont rares, plus l'homme et la société sont enclins à les ignorer
- › une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

## Les risques majeurs à Dardilly :



**Inondation**



**Le risque TMD**



**Mouvements de terrain**



**Le radon**



**Le gonflement des argiles**



**Les feux de forêt**

# COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

En cas de danger, le maire doit être capable de prévenir les habitants de sa commune si le risque est imminent. Une fois alerté, il doit utiliser tous les moyens à sa disposition afin d'informer le maximum de personnes.

## Les moyens qui pourront être utilisés par la commune :



### Les haut-parleurs mobile

La commune possède deux véhicules équipés d'un ensemble mobile d'alerte permettant la diffusion. La commune n'a pas de sirènes.



### La radio

A Dardilly, écoutez : France Info sur 105.4 ou 103.4  
France Inter sur 99.8 ou 101.1.



### Le téléphone

La commune utilise l'application **ILLIWAP** pour diffuser des messages d'alerte. Ceux-ci sont visibles par toute personne ayant installé l'application. Vous pouvez également utiliser FR-Alert, le système d'alerte national. En cas d'alerte, une notification est immédiatement envoyée aux enseignants, au personnel administratif et aux agents de vie scolaire via une application dédiée.



### Les autres moyens

En cas de nécessité, la commune pourra employer différents moyens, tels que le porte à porte, le site internet ou les panneaux d'affichage électronique.

# EN CAS DE RISQUE MAJEUR, QUI FAIT QUOI ?



01

## Les services de secours

Après réception de l'alerte ils interviennent pour protéger et sauver les populations en danger.



02

## Le Maire

Il active le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour alerter et accompagner les populations (évacuation, hébergement d'urgence) et dirige les opérations de secours.



03

## Les équipes de la commune de Dardilly

Les services municipaux mettent en oeuvre les décisions du Maire ils assurent l'organisation logistique, l'information de la population et la liaison avec les services de secours.



04

## Le préfet

Peut activer le Plan ORSEC si la situation dépasse le cadre communal. Coordonne les actions à l'échelle du département.



05

## Vous

Vous vous mettez en sécurité, vous vous informez de la situation et respectez les consignes des autorités.

# INONDATION



Une inondation est une montée du niveau de l'eau, plus ou moins rapide, qui fait suite à des pluies importantes parfois combinées à des coefficients de marées élevés.

Il existe trois types d'inondations : L'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau et/ou remontée de la nappe d'eau souterraine. L'inondation par ruissellement urbain liée à l'imperméabilisation des sols et l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.



## Débordement du cours d'eau

Le ruisseau de la Beffe fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRni) prescrit sur le bassin versant de l'Yseron. Cette mesure s'explique par la montée rapide des eaux, susceptible de provoquer d'importants dégâts. .

A Dardilly, il existe trois ruisseaux susceptibles de provoquer une inondation :

- La vallée du ruisseau de la Beffe.
- La vallée du ruisseau des Planches.
- La vallée du ruisseau de Serres.

Les Services de prévision des crues (SPC) et le Service Central Vigicrues (SCV) ont mis en place le système Vigicrues. Vigicrues assure une veille hydrométéorologique permanente sur 22 000 km de cours d'eau, soit un tiers du réseau hydrographique métropolitain.



## Remontée de nappes phréatiques

Le risque est faible à Dardilly mais certaines zones peuvent être potentiellement sujettes aux inondations de cave.

Les nappes phréatiques sont des masses d'eau contenues dans les fissures du sous-sol ; elles sont accessibles généralement par des puits ou par des forages. Lorsque de fortes pluies se produisent et que le niveau d'étiage est inhabituellement élevé, la nappe peut alors atteindre la surface du sol. Cela entraîne une inondation «par remontée de nappes».



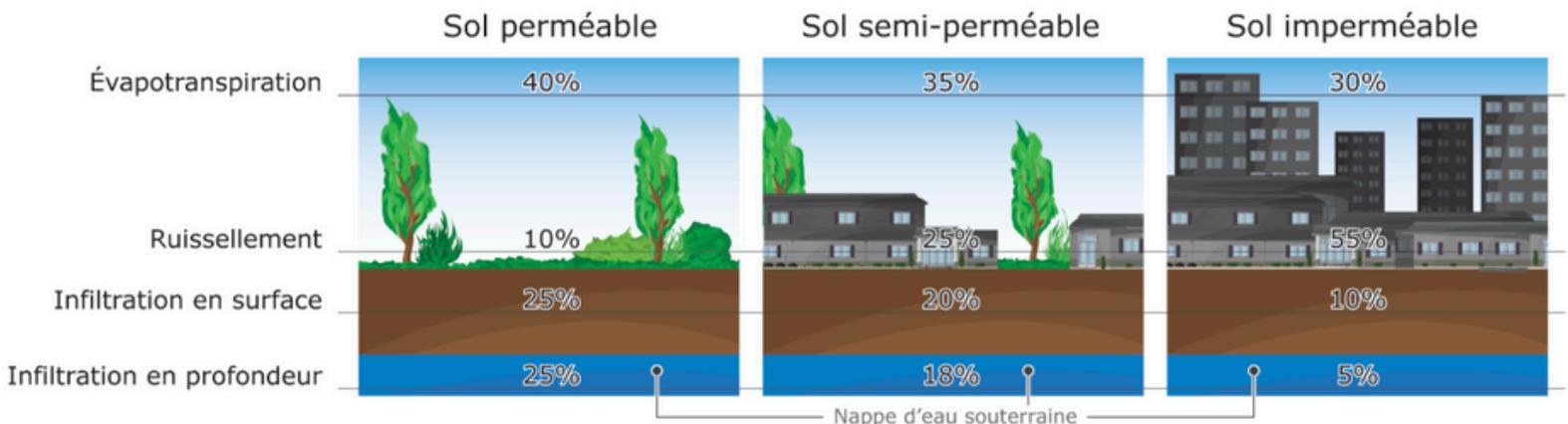
La remontée de nappes phréatiques ne peut être gérée de manière efficace et immédiate une fois qu'elle se produit, d'où l'importance de l'anticiper dès la phase de conception d'un ouvrage, en s'appuyant notamment sur une étude de sol approfondie.

Deux approches complémentaires existent :

- Les solutions passives, qui visent à protéger le bâtiment contre l'eau (par exemple, cuvelage étanche) ;
- Les solutions actives, qui consistent à intervenir sur le niveau de la nappe, via des puits, forages ou systèmes de drainage.

## Le ruissellement pluvial

L'imperméabilisation du sol par les aménagements (bâtiments, voiries, parkings) limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Cela peut saturer les réseaux d'assainissement et provoquer des écoulements souvent rapides et chargés en sédiments dans les rues.





## Le risque sur la commune

Compte tenu de sa superficie (150 km<sup>2</sup>), de sa composition géologique (sols peu perméables) et de sa topographie, le bassin versant de l'**Yseron** est soumis à des crues rapides pouvant se produire en quelques heures. Le SAGYRC (Syndicat d'Aménagement de Gestion de l'Yseron, du Ratier et du Charbonnières) dispose d'un réseau de surveillance hydraulique qui permet de diffuser des messages d'avertissements aux communes en cas d'inondation et s'appuie sur le réseau Les Vigies de l'Yseron.



Ruisseaux de Dardilly

Légende :

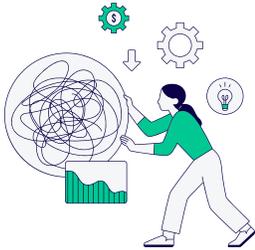
- Dardilly
- Ruisseaux

Le territoire communal est impacté au niveau du quartier de la Beffe. C'est le ruisseau de la Beffe qui rentre dans le cadre du PPRNi. En cas de violente montée des eaux, une habitation et environ trois personnes seraient impactées.

# En cas d'inondation que faire ?

1

## PRÉ CRISE (EN CAS D'ALERTE)



Mettre ses biens en hauteur. Coupez le gaz et l'électricité. Prévoir des réserves de nourriture et d'eau potable. Bouchez les entrées d'eau, y compris celles des toilettes. Installez-vous en hauteur.

### Bonnes Pratiques

Suivez les informations à la radio (fonctionnant à piles), prévoir un téléphone portable chargé et une lampe de poche.

2

## PENDANT LA CRISE



Ecoutez la radio pour connaître l'évolution de l'inondation et se tenir prêt si les secours viennent vous chercher.

### Si vous devez évacuer

Quittez votre bâtiment. Emprunter uniquement les itinéraires recommandés par les responsables.

### Si vous êtes à l'extérieur

Si vous êtes à pied, ne traversez pas une zone inondée. En voiture ne circulez pas dans des zones inondées. N'hésitez pas à abandonner votre véhicule si celui-ci ne fonctionne plus.

3

## POST CRISE



Aérer les pièces le plus rapidement possible. Enlever les matériaux et l'eau des murs et des sols en se protégeant.

4

## RETOUR À LA NORMALE



Tournez-vous vers votre assureur. En cas de choc psychologique, contacter son médecin.

## Les Bons Réflexes

Consignes à suivre  
**A ne pas faire**



### AVANT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux.
- Aménager les entrées d'eau possibles.
- Amarrer les cuves.
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges.

### PENDANT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements.
- S'informer et restez à l'écoute des consignes des autorités.
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied.

# Mouvements de terrain



Un mouvement de terrain est un déplacement, qui peut être progressif ou brutal, du sol ou du sous-sol.

Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc...). Leur occurrence dépend de nombreux paramètres, comme la nature du sol, la configuration des lieux, en surface et en sous-sol, ou la météo.

Enfoncement progressif du sol sous l'effet d'un poids ou de la compaction des matériaux

## LES TASSEMENTS

Résultant de la dégradation progressive des **parois rocheuses** sous l'effet de l'érosion et du climat,

## LES ÉBOULEMENTS OU CHUTES DE PIERRES

Vide souterrain, naturel ou artificiel, pouvant provoquer un affaissement ou un effondrement du sol en surface

## LES CAVITÉS

Coulée très rapide de débris partiellement ou complètement fluidisés par l'ajout de quantités importantes **d'eau**

## LES COULÉES DE BOUE

Ce sont des déplacements de **masses de terre ou de roche** sur des pentes, favorisés par la gravité ou des fortes précipitations.

## LES GLISSEMENTS DE TERRAINS

Ces mouvements peuvent être classés en deux catégories :

- Les mouvements lents, qui déforment progressivement le sol et finissent par endommager les constructions.
- Les mouvements rapides, soudains et brutaux, qui peuvent mettre en danger les personnes et occasionner des dégâts matériels importants.



**“Chutes”** : Chutes soudaines de roches ou de terre sur des pentes abruptes”.



**“Basculement”** : Rotation vers l'avant d'un matériau hors d'une pente autour d'un pivot.



**“ Glissements”** : Déplacement vers le bas d'un matériau le long d'une surface bien définie”.

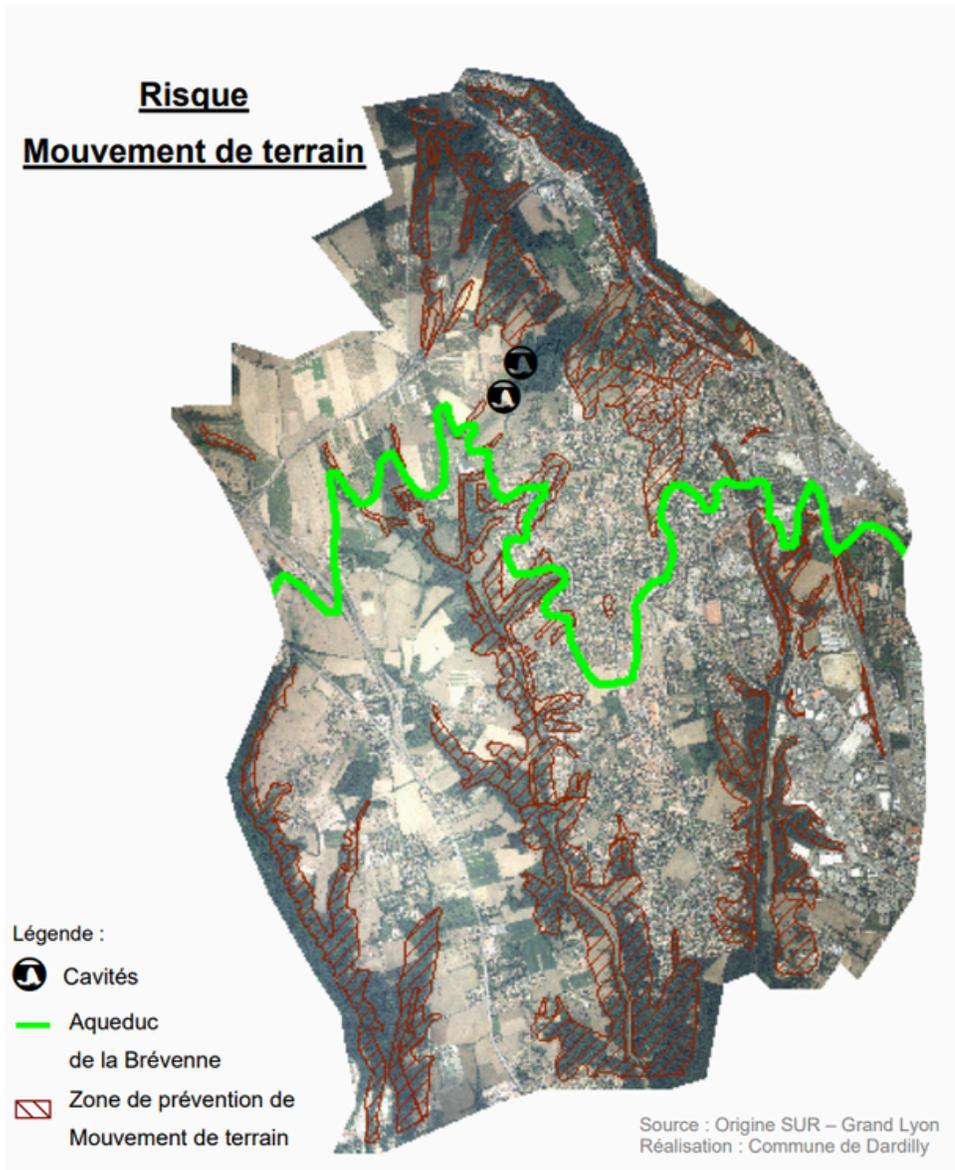


## Ça s'est passé près de chez vous !

Un cas a été signalé au lieu dit du « **Bouquis** » fin mars 2001, un glissement de terrain avait déjà eu lieu au même endroit après un épisode pluvieux entre le 22 et 23 octobre 1999. Cela est dû à la construction d'une maison en 1996-1997.



## Le risque sur la commune



### A Dardilly

Glissements de terrain : Possibles sur les pentes, favorisés par la pluie et l'activité humaine et identifié sur le lieu-dit du **Bouquis**

Chutes de pierres / éboulements : identifiés près du lieu-dit « **les Grandes Terres** ».

Cavités souterraines : deux anciennes galeries militaires près du **Fort du Paillet**.

Coulées de boue : concernent les zones en forte pente, comme le **chemin du Brulé**

Les mouvements de terrain ont surtout des conséquences humaines et économiques, notamment la perte de biens. Ils peuvent provoquer des fissures, voire la ruine des constructions, ainsi que des fuites d'eau ou des infiltrations qui aggravent le phénomène. Les mouvements lents sont peu dangereux pour les personnes, mais très dommageables pour les bâtiments. Les plus dangereux restent les chutes de blocs, même en petite quantité.

Les dégâts peuvent être lourds financièrement, surtout en cas de catastrophe naturelle, car l'indemnisation des victimes est coûteuse. L'environnement peut aussi être touché (érosion des berges, impact sur les cours d'eau, la faune et la flore). Enfin, ces phénomènes peuvent ralentir l'activité d'une commune : routes coupées, entreprises impactées, etc.

# En cas d'éboulement que faire ?

1

## PRÉ CRISE (EN CAS D'ALERTE)



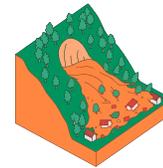
Signalez aux autorités toutes altérations manifestes des terrains. Informez-vous en mairie des risques encourus et des consignes à suivre.

2

## PENDANT LA CRISE

### En cas de danger imminent

Évacuez votre logement pour sortir de la zone à risque après avoir coupé le gaz et l'électricité.



### En cas d'effondrement du sol

Évacuez les bâtiments sans prendre les ascenseurs et ne pas y retourner. Éloignez-vous de la zone dangereuse et rejoignez les lieux de regroupements.

3

## POST CRISE



Mettez-vous à la disposition des secours. Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des services publics.

Évaluez les dégâts et entamez les démarches d'indemnisation si besoin.

4

## RETOUR À LA NORMALE



Remettez en fonction le gaz et l'électricité que si le bâtiment n'a subi aucun dégât et après avis des autorités compétentes.

# Les Bons Réflexes

Consignes à suivre  
**A faire**



## PENDANT

### A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras.
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide.

### A l'extérieur

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

## APRES

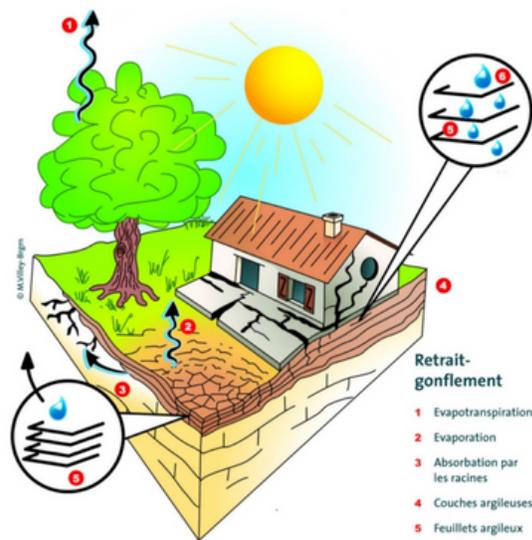
- Fermez le gaz et l'électricité.
- Évacuez les bâtiments et ne pas y retourner.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement.
- Respectez les consignes des autorités.

# Gonflement des argiles

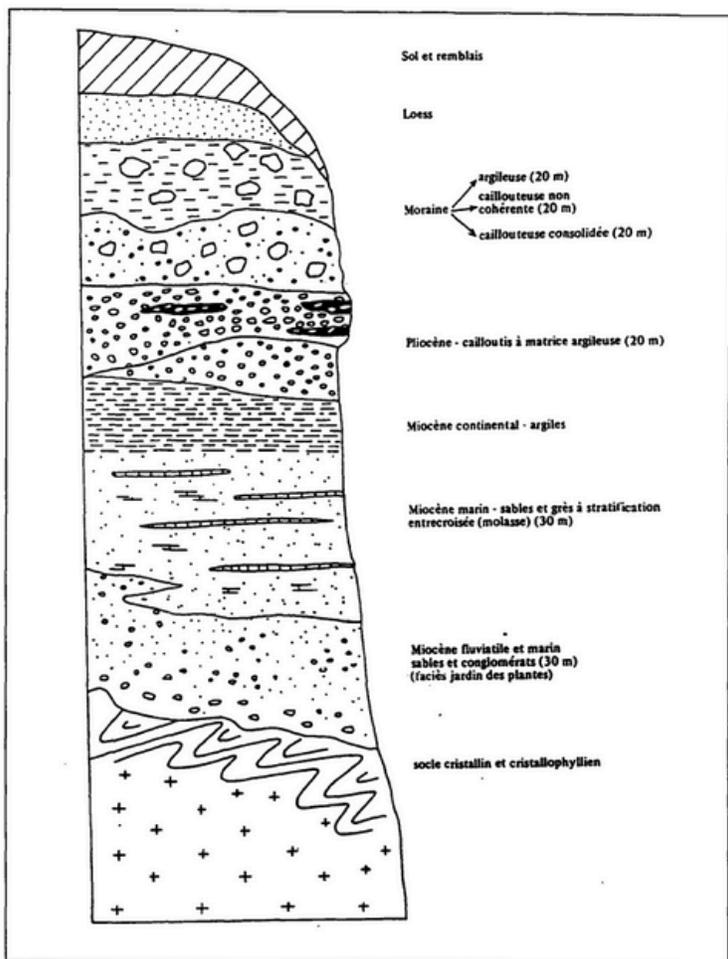


Les sols argileux ont tendance à se rétracter en période de sécheresse et à se gonfler en cas de fortes pluies. Ce phénomène, de plus en plus marqué avec le réchauffement climatique, peut engendrer des dégâts considérables, notamment sur les maisons individuelles. Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

Les phénomènes de retrait-gonflement sont dus pour l'essentiel à des variations de volume de formations argileuses sous l'effet de l'évolution de leur teneur en eau, comme rappelé en Annexe 1 et schématisé sur l'illustration 1. Ces variations de volume se traduisent par des mouvements différentiels de terrain, susceptibles de provoquer des désordres au niveau du bâti.



Mécanisme de fonctionnement du phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. © BRGM - M. Villey



Source : BRGM

La nature du sol constitue un facteur prédominant dans le mécanisme de retrait-gonflement: seules les formations géologiques présentant des minéraux argileux sont sujettes au phénomène et leur susceptibilité dépend de leur lithologie, de leur géométrie, de leur minéralogie et de leur comportement géotechnique.



## Le risque sur la commune

À Dardilly, le sol est principalement composé de roches granitiques. Au nord, vers le fort du Paillet, on trouve aussi des couches de terrains plus anciens datant du Mésozoïque.

Les zones sensibles au gonflement des argiles se situent surtout sur les pentes proches des cours d'eau, là où le plateau est entaillé dans les roches dures. Près du fort du Paillet, les sols marneux sont également concernés, tout comme l'ancienne décharge du Bouquis. Régulièrement sur Dardilly, des maisons font face à des fissures, des ruptures de tuyauteries ou canalisations.

Si vous habitez dans une zone à risque, vous pouvez prendre des précautions pour limiter les impacts du retrait-gonflement des argiles :

- Surveiller régulièrement l'état de votre maison et signaler tout signe de dommage (fissures, affaissements, etc.) à un professionnel.
- Mettre en place un système de drainage autour de votre maison pour évacuer l'eau et limiter son infiltration dans le sol.
- Éviter de planter des arbres à proximité immédiate de votre habitation, car leurs racines peuvent accentuer les mouvements de terrain.
- Réaliser une ceinture étanche autour du bâtiment.
- Rigidifier la structure du bâtiment.

Ici nous allons voir comment adapter les fondations pour éviter les variations saisonnières de teneur en eau.

**Problème à résoudre :** Pour la majorité des bâtiments d'habitation, les structures sont fondées superficiellement, les sinistres sont ainsi dus, pour une grande part, à une inadaptation dans la conception et ou la réalisation des fondations.

**Descriptif :** Les fondations doivent respecter quelques grands principes : Adopter une profondeur d'ancrage suffisante - Eviter toute dissymétrie dans la profondeur d'ancrage ; - préférer les fondations continues et armées, bétonnées à pleine fouille sur toute leur hauteur.

Plate-forme en déblais-remblais

Caniveau d'évacuation  
des eaux de ruissellement

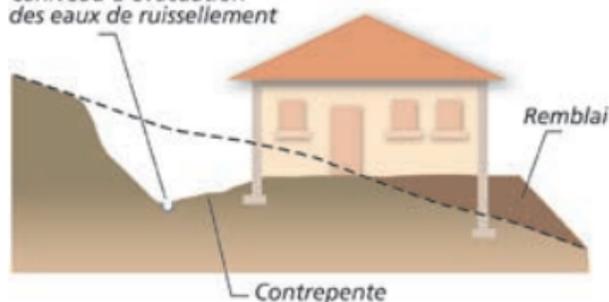
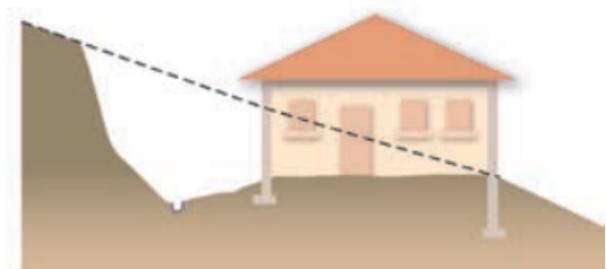


Plate-forme en déblais



# En cas de gonflement des argiles, que faire ?

1

## PRÉ CRISE



- Planter les arbres loin des fondations.
- Installer des gouttières et drains efficaces.
- Adapter les fondations selon les recommandations géotechniques.

2

## PENDANT LA CRISE

Il faut surveiller l'apparition de fissures, limiter les arrosages près de la maison, ne pas engager de travaux sans conseil technique, et documenter tout dommage (photos, dates).



3

## POST CRISE

Faites venir un expert pour évaluer les dégâts, sécurisez temporairement les zones fissurées, et contactez votre assurance si la commune est reconnue en catastrophe naturelle.

4

## RETOUR À LA NORMALE



Tirez les leçons de l'événement : adaptez votre terrain (plantations, pente), améliorez le drainage et envisagez des travaux de consolidation si nécessaire.

## Les Bons Réflexes

Consignes à suivre  
A faire



### AVANT

- Surveiller l'apparition de fissures ou déformations.
- Éviter plantations et arrosages proches des fondations.
- Préserver l'humidité du sol (paillage, végétation adaptée)..

### APRES

- Ne pas engager de réparations immédiates sans diagnostic.
- Faire évaluer la structure par un professionnel.
- Documenter les dégâts (photos, dates).



Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui par ses caractéristiques physiques et chimiques (toxicité, réactivité...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et l'environnement. Tous les jours une grande variété de marchandises sont transportées dans le monde, la majeure partie (80%) étant destinée à des usages industriels. Ces marchandises peuvent être transportées sous forme liquide (ex : chlore, propane, soude...) ou solide (ex : explosifs, nitrate d'ammonium...).

A Dardilly il existe deux moyens de transporter ces matières dangereuses :



Par route. Ce sont les camions qui transitent sur les axes routiers principaux de **l'A6, A89, RN6, RN489 et la D307.**



Par canalisation Il s'agit d'une canalisation de gaz naturel à haute pression située dans le secteur du **Carret** (voir carte).

Les conséquences sont avant tout celles du produit transporté qui peut être **inflammable, toxique, explosif ou radioactif**, aux conséquences habituelles des accidents de transport. L'accident de TMD combine un effet primaire immédiatement ressenti (incendie, explosion) et des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollutions des eaux ou du sol). Ces manifestations peuvent être associées ou interférer l'une sur l'autre (effet "domino").



On compte **51 000 km** de canalisations de transport de matières dangereuses en France, dont **37 000 km** pour le gaz, **10 000 km** pour les hydrocarbures et **4 000 km** pour les produits chimiques.

### Quelles peuvent en être les causes ?

Dangerosité des produits transportés	Défaillances techniques et vieillissement des infrastructures	Facteurs humains et organisationnels	Aléas externes et environnementaux
Substances toxiques, inflammables, explosives ou corrosives, avec fort potentiel de nuisance en cas de fuite ou accident.	Corrosion, usure des canalisations, pannes mécaniques, fuites.	Erreurs de manipulation, non-respect des procédures, défaut de surveillance.	Accidents de la route, catastrophes naturelles, actes malveillants, ou proximité de zones sensibles.

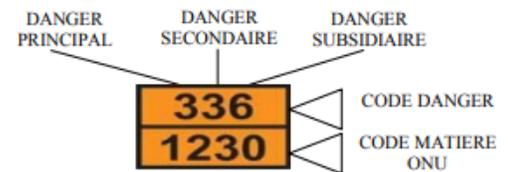
# Comment identifier le risque TMD ?

Lorsque le transport de matières dangereuses s'effectue par route, le véhicule (poids lourd ou wagon) doit comporter diverses signalétiques pour identifier les produits transportés : les panneaux orange avec codes (code danger et code matière) et les plaques symboles de danger.

La réglementation concernant le transport de matières dangereuses est stricte. Un accord européen a été mis en place et vise à réduire le nombre d'accidents. Un certain nombre d'obligations sont à respecter si les véhicules veulent circuler tels que : les limitations de vitesse, l'étiquetage des véhicules, l'emballage des produits...

## Les panneaux orange avec codes :

Chiffre	En premier	En deuxième
0		pas de danger secondaire
1	matière et objet explosif	Explosif
2	gaz comprimé	risque d'émanation de gaz
3	liquide inflammable	inflammable
4	solide inflammable	-
5	comburant ou peroxyde	comburant
6	matière toxique	toxique
7	matière radioactive	-
8	matière corrosive	corrosif
9	dangers divers	danger de réaction violente spontanée



## Les plaques symboles de danger :



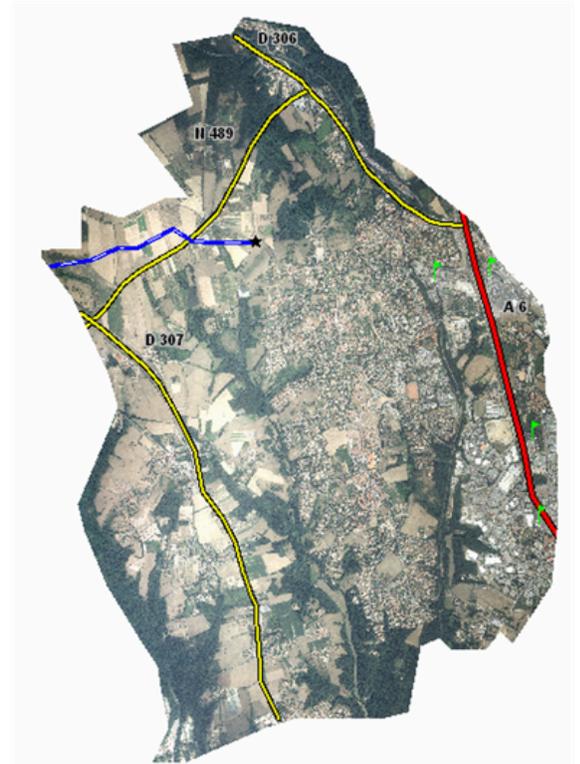


## Le risque sur la commune

Chaque jour, environ 5500 véhicules routiers transportant des matières dangereuses circulent dans l'agglomération lyonnaise (SPIRAL). La commune compte également trois stations services : Auchan, Esso, TotalEnergies dont une située sur l'autoroute.

La circulation des véhicules TMD est interdite : - du samedi au dimanche - les jours fériés et les veilles de jours fériés. En revanche, les livraisons de GPL à usage domestique et d'hydrocarbures sont autorisées les samedis et veilles de jours fériés.

-  Autoroute A6
-  D 306, D 307, N 489
-  Canalisation HP



L'arrêté préfectoral n°2000-5554 du 7 décembre 2000 réglemente la circulation des TMD par transport routier dans l'agglomération lyonnaise. L'alerte pour un accident de TMD est donnée soit par des témoins soit par **GRT Gaz**. En fonction de la gravité de l'accident, les pompiers, la gendarmerie ou la police nationale, la Préfecture et la Mairie sont avertis. Elle sera ensuite relayée par les moyens d'alerte ou les secours.



### Ça s'est passé près de chez vous !

**Le 19 mai 2025**, un camion transportant du gazoil s'est renversé vers le chemin de la Bruyère. Environ 300 litres se sont déversés sur un parking privé avec un gros danger d'inflammabilité.



### A Dardilly

La commune de Dardilly est concernée par le risque de TMD par **canalisation**. En effet la partie **Nord Est** de la commune est traversée par un **gazoduc**, à proximité du secteur **des Prés Michaux** dans sa partie Nord en direction du **Carret**, puis qui se poursuit sur la commune de la Tour de Salvagny

## En cas de risque TMD, que faire ?

1

### PRÉ CRISE (EN CAS D'ALERTE)



Savoir reconnaître les informations présentes sur les moyens de transports.

2

### PENDANT LA CRISE

#### Si on est témoin d'un accident

Se tenir éloigné du lieu l'accident, en balisant les lieux du sinistre. Ne pas fumer. Prévenir les pompiers et les services de polices et de gendarmerie.

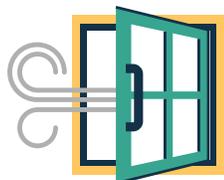


#### En cas de fuite de produit

Ne pas toucher la substance. S'abriter dans le bâtiment en dur le plus proche et se confiner. Ecouter les consignes de sécurité des secours.

3

### POST CRISE



En cas de confinement, et après autorisation des secours, aérer la pièce.

4

### RETOUR À LA NORMALE



En cas de sinistre, se rapprocher vers son assureur.

## Les Bons Réflexes

Consignes à suivre  
**A faire**



#### SI VOUS ETES TÉMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :
  - le lieu exact
  - le moyen de transport
  - la nature du sinistre

#### EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri.
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer.
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

## Le radon



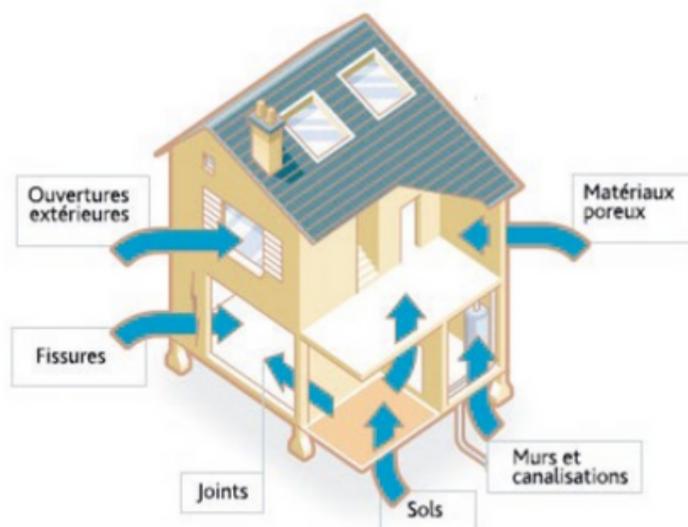
Le radon est un gaz radioactif naturel, inodore et incolore. Il est produit par la désintégration du radium issu lui-même de de la famille de l'uranium, présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments. Il pénètre par les fissures du sol, les joints de constructions, les fissures des murs, les parois des étages, les équipements sanitaires ou bien les approvisionnements en eau.

Le radon a été reconnu cancérigène pulmonaire pour l'homme depuis 1987 par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS). En France, il constitue la principale source d'exposition aux rayonnements ionisants et le second facteur de risque de cancer du poumon après le tabagisme car il correspond à 10% des cancers du poumon (Etude IRSN). Le risque de radon est fortement aggravé pour les fumeurs, le risque est majoré par 20.



### A Dardilly

La France est divisée en trois zones : Zone 1 : à potentiel faible ; Zone 2 : à potentiel faible; la commune de Dardilly est classée en **zone 3, potentiel significatif**. de Radon dans l'atmosphère



Voies de pénétration du radon dans une maison

La présence du radon dans les immeubles dépend donc de quatre facteurs :

1. La capacité de la formation géologique à émettre du radon : certains sols contenant naturellement de grandes concentrations d'uranium libèrent davantage de radon.
2. La faculté que ce gaz aura à traverser rapidement un sol, dépendra de sa porosité, de ses failles et fracturations.
3. La structure des locaux (état du soubassement, des fondations et de la ventilation).
4. Les habitudes de vie des occupants.

Il existe plusieurs méthodes pour réduire le radon dans un bâtiment. La première étape est de mesurer son niveau à l'aide d'un **dosimètre**, une méthode simple et peu coûteuse.

## En cas de radon, que faire ?

1

### Quand réaliser les mesures ?



Effectuez les mesures durant les mois les plus froids, entre mi-septembre et fin février, sur une période d'au moins 2 mois.

2

### Où placer les détecteurs ?

Installez 1 à 2 détecteurs par logement, dans les pièces de vie : séjour, chambres, si possible au rez-de-chaussée.

### Comment placer les détecteurs ?

Posez les détecteurs sur une surface dégagée, à une hauteur entre 1 et 2 mètres, et à au moins 20 cm des murs.

Ne les placez pas près :

- d'une source de chaleur (radiateur, cheminée),
- d'une source d'eau ou de graisse
- à l'intérieur d'un meuble ou sur un objet instable.

3

### Que faire après les 2 mois de mesure ?

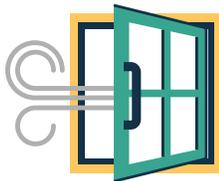


Envoyez les détecteurs rapidement au laboratoire. Vous recevrez les résultats quelques jours plus tard.

4

### Que faire si le niveau de radon est élevé ?

Si le résultat se situe entre 300 et 1000 Bq/m<sup>3</sup>, des actions simples et peu coûteuses peuvent suffire :



- Réaliser des étanchements pour limiter les infiltrations de radon.
- Réparer ou ajuster la ventilation si elle est défectueuse.
- Améliorer l'aération naturelle du vide sanitaire ou de la cave.

## Les Bons Réflexes

Consignes à suivre  
A faire



### AVANT

- Mesurer le radon avec un dosimètre (en hiver, 2 mois mini).
- Aérer tous les jours, surtout les pièces basses.
- Vérifier la ventilation (ne pas boucher les grilles).
- Reboucher les fissures (sols, murs).

### APRES

- Installer des solutions (ventilation renforcée, étanchéité, dépressurisation).
- Contrôler l'efficacité avec une nouvelle mesure.
- Maintenir les bonnes pratiques (aération, entretien ventilation).

## Les feux de forêt



Les feux de forêt sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de garrigue. Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.

### Réglementation

L'emploi du feu est interdit toute l'année. Les obligations légales de débroussaillage (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (article L134-6 du Code forestier).

Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.



Les incendies de forêts peuvent mettre gravement en danger la population, tant les résidents que les touristes. Ils peuvent également causer la mort de pompiers qui luttent contre le feu.

Les incendies de forêts ont des conséquences :

- Sanitaires à long terme : outre les décès et les blessés directs, la pollution de l'air par les fumées, la pollution des sols et des eaux de surface et souterraines par les cendres peuvent avoir des conséquences pour la santé humaine ;
- Environnementales : atteinte à la biodiversité, à la forêt, aux paysages, dégagement de CO<sub>2</sub>, aggravation d'autres risques (chutes de pierres, mouvements de terrain, inondations, avalanches en montagne...) ;
- Economiques : perte de production agricole et de bois, baisse de l'activité touristique, perte de lieux de vie ou de production... ;
- Sociales : pertes de lieux de sociabilité.

## LES RECOMMANDATIONS "Tous concernés pour ne pas déclencher les feux de forêt" :

1. Aux abords des forêts : n'allumez ni feu, ni barbecue
2. Ne jetez jamais vos mégots en forêt ou par la fenêtre de votre voiture.
3. Ne réalisez pas de travaux avec des matériaux susceptibles de déclencher un feu (disqueuse, soudure...) les jours de fort risque d'incendie.
4. Ne stockez pas vos combustibles (bois, fuel, butane) contre votre maison.
5. Si vous êtes témoin d'un début d'incendie, prévenez le 18, le 112 ou le 114 (appel d'urgence pour sourds et malentendants) et essayez de localiser le feu avec précision.
6. Confinez-vous, ne fuyez pas, votre habitation est le meilleur abri.



### A Dardilly

Projections d'ici 2050 à Dardilly (météo France)

- Température moyenne en été **+3,3 °C**
- Nombre de jours avec risque significatif de feu de végétation **+10 jours**
- Nombre de jours consécutif sans précipitation en été **+9 jours**



### A Dardilly

**Le 28 novembre 2024**, une simulation d'un déclenchement du PCS a été effectuée simulant un départ de feux de forêt. 15 personnes ont été mobilisées pour l'exercice.

Une carte présente le danger pour la journée du lendemain, et une seconde pour la journée du surlendemain. Ces cartes sont établies à partir des observations et de prévisions de plusieurs paramètres météorologiques

Le niveau de danger de feu est précisé par département avec une échelle à 4 niveaux (faible, modéré, élevé et très élevé) et représenté à l'aide d'un code couleur correspondant : **vert, jaune, orange et rouge**.

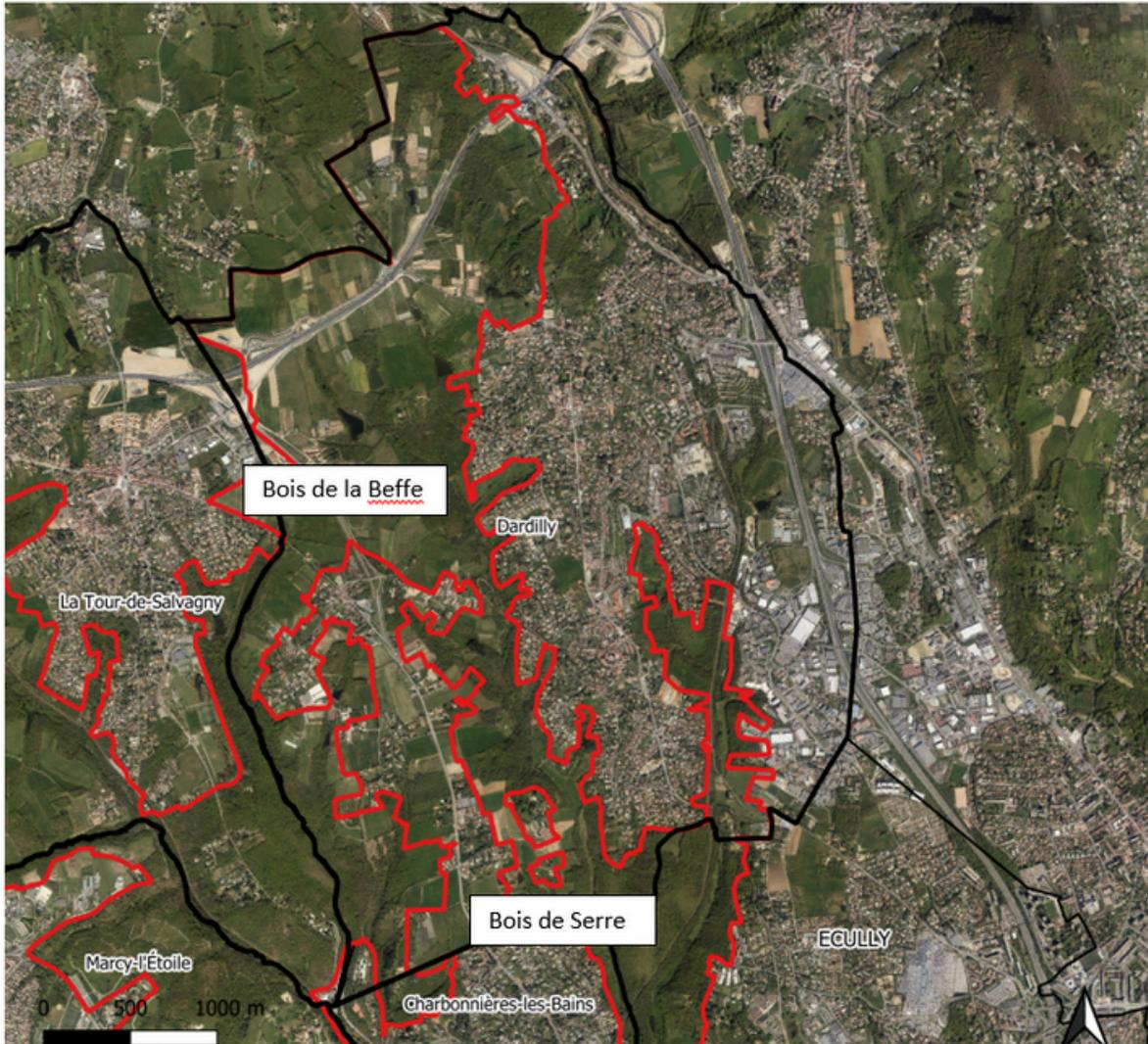
À la suite des incendies de l'été 2022, un nouveau dispositif permettant d'informer quotidiennement le grand public sur le risque de feux de forêts au niveau départemental a été créé : **la Météo des forêts**. Tous les jours de juin à septembre, deux cartes sont publiées en fin d'après-midi sur le site de Météo-France.



9 feux sur 10 sont d'origine humaine. Les départs de feux sont souvent dus à des mégots de cigarette jetés, des barbecues ou des feux de camp mal éteints,



## Le risque sur la commune



### Espaces Naturels de Dardilly

Cette carte regroupe tout les espace verts susceptible d'être touché par le risque d'incendie.

#### Légende :

- Dardilly
- Espace Naturel Sensible

Les incendies devraient être plus intenses et plus rapides compte tenu des sécheresses accrues. Ainsi, l'augmentation de grands feux entraînant une grande répétition du passage des incendies sur de courtes périodes (tous les 10 à 20 ans) pourrait entraîner de fortes régressions des peuplements forestiers dans les régions les plus exposées



Dès juillet 2025, environ **215** panneaux « *points de rencontre des secours en forêt* » seront installés pour faciliter l'intervention des secours en cas d'incendie ou d'accident.

# En cas de feux de forêt, que faire ?

1

## PRÉ CRISE



Signalez aux autorités tout départ de feu ou comportement suspect. Informez-vous en mairie sur les risques d'incendie et les consignes de sécurité à respecter.

2

## PENDANT LA CRISE



En cas de feu de forêt, la mairie déclenche immédiatement son plan communal de sauvegarde. Les pompiers sont mobilisés pour maîtriser l'incendie, tandis que les forces de l'ordre sécurisent les zones menacées.

Si des habitations sont en danger, l'évacuation est organisée. A Dardilly les deux points d'évacuation sont "**Le Moulin Carron**" et "**l'Acqueduc**".

3

## POST CRISE



Attendre l'autorisation des autorités avant de regagner votre domicile.

4

## RETOUR À LA NORMALE



Après un feu de forêt, le maire coordonne le retour à la normale : aide aux sinistrés, rétablissement des services essentiels, et bilan avec les acteurs pour tirer les leçons de la crise.

## Les Bons Réflexes

### AVANT

- Débroussailler autour de son habitation.
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler.

### SI VOUS ETES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible.
- Respirer à travers un linge humide.
- Attaquer le feu si possible.

Consignes à suivre  
**A faire**



### DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible.
- Ne pas sortir de votre voiture.

### UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermez et arrosez les volets, portes et fenêtres.
- Occultez les aérations avec des linges humides.
- Fermer le gaz et couper l'électricité.

## Les risques climatiques



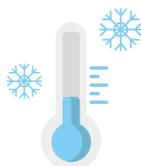
On entend par événements climatiques l'ensemble des phénomènes traités par la vigilance météorologique : vent violent, tempête, orages, inondation, pluie, inondation, vagues-submersion, grand froid, canicule, avalanche et neige-verglas.



Une tempête c'est la rencontre de deux masses d'air distinctes (chaude et froide par exemple) qui ont pour conséquences des vents dépassant 89 km/h et de fortes précipitations



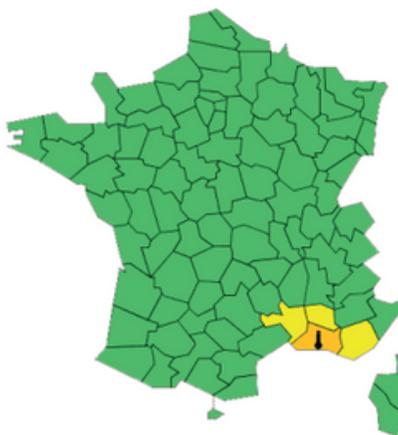
On parle de canicule dans un secteur donné lorsque la température reste élevée (température maximale dépassant 35 °C) avec une amplitude thermique faible entre le jour et la nuit. D'après météo France d'ici 2050 à Dardilly, le nombre annuel de jours de vague de chaleur : **+ 18 jours.**



Le grand froid désigne une période de température exceptionnellement basse, souvent inférieure à 0°C, qui peut durer plusieurs jours. Il est généralement accompagné de phénomènes météorologiques comme le verglas et la neige.

Les aléas climatiques ne peuvent être maîtrisés, mais un certain nombre de mesures peuvent être prises pour en réduire les effets. La principale prévention réside dans la surveillance des phénomènes climatiques mis en évidence par les cartes de vigilance météorologique. La prévision météorologique est une mission fondamentale confiée à **Météo France.**

Au niveau départemental, en cas de catastrophe, lorsque plusieurs communes sont concernées, le plan de secours départemental (plan ORSEC) est mis en application.



- Niveau 4 :** Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.
- Niveau 3 :** Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
- Niveau 2 :** Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex mistral, orage d'été) sont en effet prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.
- Niveau 1 :** Pas de vigilance particulière.

Les cartes de vigilance météo paraissent 2 fois par jour à 06h et à 16h.

En cas de vigilance orange ou rouge, des bulletins de suivi sont disponibles.



## Le risque sur la commune

### Canicule

Les personnes les plus touchées : Les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les agents travaillant en extérieur.

Impacts principaux sur :

- Le patrimoine agricole de Dardilly.
- Les forêts et des espaces naturels.



### Grand froid

Le risque de grand froid s'étend sur tout le territoire communal. Les chemins du Bois du Ragot, de la Fouillouse et route de la Tour de Salvagny en raison de leurs caractères pentus sont soumis à un risque important de verglas.



### Tempête

L'ensemble du territoire communal est impacté par le risque de tempête. L'habillage du toit et des taules de l'école du Grégoire se sont faits arracher, les arbres dans les forêts ou maison peuvent l'être aussi.

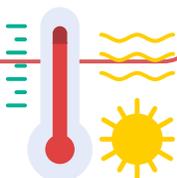


## En cas de risques climatiques, que faire ?



### Ça s'est passé près de chez vous !

La commune de Dardilly a fait face à la canicule de l'été 2023 qui a touché tout le territoire français.



#### En cas de CANICULE:

- Limiter les déplacements.
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires.
- Fermer les fenêtres tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour.
- Boire le plus possible
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées sinon contactez le **CCAS** au 04 78 66 31 47.

#### En cas de TEMPÊTE :

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets.
- Ne sortir en aucun cas.
- Débrancher les appareils électriques.
- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

#### En cas de GRAND FROID:

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides.
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour.
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté.
- Restez en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage.

# QUE FAIRE SI MON HABITATION A ÉTÉ ENDOMMAGÉE ?

En cas de fortes dégradations de mon habitation, je fais ma déclaration de sinistre auprès de mon assureur et attends le passage ou l'autorisation de l'expert avant de commencer le nettoyage.

Lors d'une catastrophe naturelle je peux être indemnisé par mon assurance uniquement si la commune est reconnue en état de catastrophe naturelle par un arrêté interministériel.

1

Dès la survenue d'un sinistre, je me manifeste auprès du maire afin qu'il engage la procédure de la reconnaissance de l'état de **catastrophe naturelle** (demande déposée en préfecture). Parallèlement, je déclare dès que possible l'étendue du sinistre à mon assureur et j'établis la liste des dégâts subis.

2

Pour être indemnisé, vous devez avoir souscrit à une assurance habitation multi-risques, et faire parvenir à votre assurance la constatation des dégâts dans un délai de cinq jours ou dans un délai de 10 jours suivant la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel.

## ➔ Reglement par l'assureur

Le montant et les conditions du règlement découlent des clauses de mon contrat (multirisques habitation ou véhicule terrestre à moteur). L'assureur doit verser l'indemnité dans un délai de **trois mois** à compter de la remise par l'assuré de l'état estimatif des biens endommagés ou des pertes subis.



Vous devrez fournir à votre assureur un devis approximatif des pertes subies en justifiant un certain nombre d'éléments : des factures, des photos. Je fais attention de prendre en photo mes objets de valeur et garde ces documents à l'abris de tout sinistre.

# RAPPEL : LES CONSIGNES A SUIVRE

## Inondation



- Repérez un espace refuge accessible
- Évitez tout déplacement inutile.
- N'entrez jamais dans une zone inondée.
- Placez en hauteur les appareils électroménagers et les produits dangereux.
- Si votre logement est de plain-pied, laissez les volets ouverts.
- N'allez pas dans les parkings souterrains ni dans les caves ou sous-sols.

## Feux de forêt

- Prévenez les services d'urgence (pompiers).
- Libérez les voies de circulation pour faciliter les secours.
- Fermez le gaz et coupez l'alimentation électrique.
- Isolez les ouvertures pour limiter les infiltrations d'eau en cas de fortes pluies.
- Ne vous exposez jamais aux flammes

## Mouvement de terrain

- Coupez le gaz, l'eau, l'électricité
- Évacuez le bâtiment
- Ne vous approchez pas des bâtiments endommagés



## Transport de matières dangereuses



- Éloignez-vous immédiatement de la zone de l'accident.
- Prévenez les services de secours sans délai.
- Si possible, identifiez le produit impliqué.
- Évitez tout contact ou exposition aux substances chimiques.
- Restez à l'abri en attendant l'intervention des autorités.

## Canicule

- Restez hydraté(e) et veillez à la santé de vos proches.
- Prenez des nouvelles de vos proches, surtout les plus vulnérables.
- Gardez les volets et fenêtres fermés durant la journée et aérez la maison la nuit.
- Évitez de sortir pendant les heures les plus chaudes de la journée.

## Radon

- Testez les niveaux de radon dans votre maison.
- Ventiler correctement les pièces, surtout les sous-sols.
- Sceller les fissures dans les murs et les sols.
- Installer un système de dépressurisation si nécessaire.

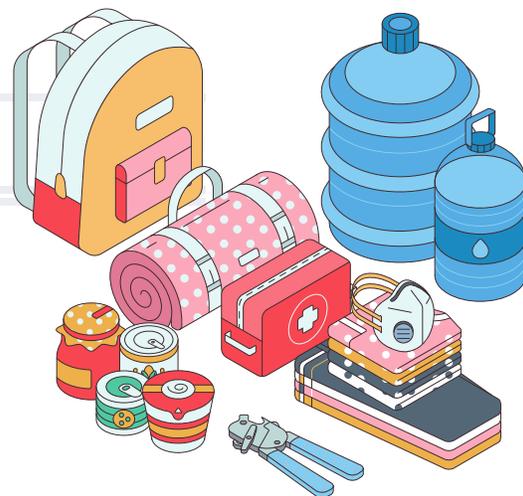


# PREPARER SON KIT D'URGENCE



Mettre les équipements de première nécessité dans un sac rangé dans un endroit facilement accessible et connu par tout les membres de son foyer avec :

- Une lampe torche
- Outils de base (couteau, ouvreboite)
- Chargeur, batterie portable
- Une radio à piles + piles de rechange
- 1 à 2 bouteilles d'eau par personne
- Une trousse de premiers secours
- De l'argent en liquide
- Des vêtements chauds
- Les papiers administratifs (carte ID, passeport..)
- Les photocopie des contrats d'assurance des personnes exposés aux risques
- Nourriture non périssable



# INFORMATIONS UTILES

Partie à détacher et à conserver

Quel que soit le risque suivre les indications des autorités.

Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre, France Bleu 87,6 FM France Inter 97,7 FM et 162 GO



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instructions.

## Numéros utiles

Mairie de commune....04 78 66 14 50  
Pompiers.....18  
Samu.....15  
N° européen des secours .....112  
Police secours.....17

Police de Dardilly..... 06 61 91 26 00  
Gendarmerie de Dardilly...04 78 35 20 20  
Météo départementale ....08 99 71 02 99  
Vigicrues.....05 34 63 85 50

## Trousse d'urgence

Vos papiers et argent. Trousse à pharmacie. Lampe de poche avec piles. Couvertures et vêtements chauds. Eau. Radio à piles. Nécessaire d'hygiène. Alimentation nourrisson.

## Le risque inondation



Fermez les portes, fenêtres et aérations



Fermez le gaz et coupez l'électricité



Montez dans les étages par les escaliers.

## Le risque mouvement de terrain et cavités



Évacuez immédiatement les bâtiments et n'y retournez pas



Eloignez vous de la zone dangereuse. Ne stationnez pas sous les lignes électriques. N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

## Le risque transport de matières dangereuses



Mettez-vous à l'abri et enfermez-vous dans un bâtiment si possible.



Fermez les fenêtres et volets. Calfeutrez les ouvertures.



Ne fumez pas